



Direction générale des régions et des programmes
Programme de santé environnementale
1001, rue Saint-Laurent Ouest
Longueuil (Québec) J4K 1C7

Regions and Programs Branch
Environmental Health Program
1001, St-Laurent Street West
Longueuil, Quebec J4K 1C7

Longueuil, le 30 novembre 2010

Notre réf. : OF15-28-39

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
575, rue Saint-Amable, bure 2.10
Québec (QC) G1R 6A6

Envoi par courriel à « renee.poliquin@bape.gouv.qc.ca »

Objet: Réponse de Santé Canada à une demande d'information quant à l'implantation d'un parc éolien dans une région habitée

Madame,

Nous avons bien reçu votre lettre datée du 22 novembre 2010 dans laquelle vous demandiez de l'information sur la « position de Santé Canada quant à l'implantation d'un parc éolien dans une région habitée », dans le cadre du mandat du BAPE portant sur le *projet d'aménagement du parc éolien Montérégie par Kruger Énergie Montérégie S.E.C.*

Santé Canada n'a pas de position spécifique sur les projets de parc éolien (urbain ou rural) en général. Cependant en tant qu'autorité fédérale, en vertu de la section 12(3) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE), Santé Canada fournit de l'expertise aux autres Ministères et Agences. De plus, Santé Canada peut fournir des conseils d'experts aux gouvernements provinciaux au sujet de projets impliquant uniquement ce palier de gouvernement.

Ainsi, lorsque sollicités, nous émettons des commentaires au cas par cas, sur les effets potentiels sur la santé humaine d'un projet de parcs éoliens. De façon plus précise, nous disposons de l'expertise suivante :

- Les effets du bruit (phases de construction, opération, fermeture);
- Les effets des champs électromagnétiques résultant de la production d'énergie et causés par la présence d'un transformateur sur le site (lorsque justifié par une préoccupation élevée du public);
- Dépendamment de la localisation du projet, Santé Canada peut commenter sur les risques physiques (chute de glace, débris volants), la qualité de l'eau potable et récréative, la contamination de la nourriture traditionnelle par les métaux (p. ex : produits du piégeage, de la chasse et de la pêche, produits de l'agriculture à petite échelle et des récoltes personnelles, fruits et baies sauvages, etc.) et les effets de la qualité de l'air sur la santé humaine durant la phase de construction.



Si vous identifiez tout enjeu particulier concernant la santé humaine relativement au *projet d'aménagement du parc éolien Montérégie*, Santé Canada se fera un plaisir d'offrir son expertise en révisant l'étude d'impact.

Santé Canada a récemment publié le document suivant: "Information utile lors d'une évaluation environnementale". Ce document décrit plus en détail l'expertise de Santé Canada ainsi que nos attentes relativement à l'information sur la santé humaine à inclure dans une évaluation environnementale. Ce document peut être téléchargé à : http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/eval/environ_assess-eval/index-fra.php

En espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie d'agréer Madame, mes plus sincères salutations.

Par : Chantal Roberge
Karine Menezes
Coordonnatrice régionale des évaluations environnementales
Programme de santé environnementale
Santé Canada – Région du Québec

cc: Chantal Roberge, Gestionnaire régionale, Programme de santé environnementale,
Santé Canada
Nellie Roest, Gestionnaire, Division des évaluations environnementales, Santé
Canada